

PROCÈS-VERBAL du conseil municipal
de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC



*Séance ordinaire tenue le 12 novembre 2025
à la salle du conseil de l'hôtel de ville
1216 rue Principale
Saint-Roch de Mékinac (Québec) G0X 2E0*

Sont présents les membres du conseil :

1. Alain Richard, Maire
2. Denis Charest conseiller siège 1
3. Andrée Mongrain conseillère siège 2
4. Benoît Savignac conseiller siège 3
5. Josée Dresdell conseillère siège 4
6. Pascal Drolet conseiller siège 5
7. Nicolas Gendron conseiller siège 6

Est également présente Mme Sharon Clavet, directrice générale par intérim et greffière-trésorière, qui agit à titre de greffière pour la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Administration municipale

- 1.1 Ouverture de l'assemblée Présentation des nouveaux élus.
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025

2. Ressources humaines

- 2.1 Point d'info : présentation directrice générale par intérim et les heures d'ouverture pour la Municipalité et de la Bibliothèque.

3. Trésorerie

- 3.1 Approbation des comptes pour le mois d'octobre et pour novembre 2025 pour la municipalité et le camping.
- 3.2 Point d'info – Devis de déneigement pour la saison 2025-2026 CMQ résolution 2025- 016.
- 3.3 Nomination des signataires autorisés pour les transactions de la Municipalité et du Camping.

4. Sécurité publique

- 4.1 Nomination d'un élu responsable et d'un remplaçant sur le comité Régie Intermunicipale d'Incendie de la Vallée du Saint-Maurice.

5. Transport, hygiène du milieu et environnement

- 5.1 Adoption du dépôt d'une demande permis pour SEG pour la capture d'animaux sauvages.

6. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 6.1 Dépôt du rapport sommaire des permis d'août 2025.

PROCÈS-VERBAL du conseil municipal
de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

7. Loisirs et culture, Tourisme, Santé et bien-être

7.1 Lettre autorisation de la location des salles pour la FADOQ.

8. Varia

8.1 Résolution relative aux documents officiels de la Municipalité signés pour 2022-2025

9. **Période de questions** – Parole à l'assemblée (30 minutes)

10. Levée de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL du conseil municipal
de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

1.1 Ouverture de l'assemblée -Présentation du nouveau conseil

La session est ouverte à dix-neuf heures (19h02), sous la présidence de monsieur Alain Richard, maire. Madame Sharon Clavet, directrice générale par intérim et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour ODJ

Adoption de l'ODJ de la séance du 12 novembre 2025,

2025-11-295

SUR PROPOSITION de ANDREE MONGRAIN

IL EST RÉSOLU que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 novembre 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité par le conseil.

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 2 octobre 2025

CONSIDÉRANT que la séance ordinaire du 2 octobre 2025 n'a pas eu lieu.

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 2 septembre 2025 et la séance ordinaire 10 septembre 2025 non pas été adopté par le précédant conseil.

2025-11-296

CONSIDÉRANT que les membres du conseil actuel ne peuvent adopter des documents où ils n'étaient pas présents et en poste.

SUR PROPOSITION de NICOLAS GENDRON

IL EST RÉSOLU que le conseil prenne acte des procès-verbaux de septembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité par le conseil.

2. Ressources humaines

2.1 Point d'INFO : Présentation directrice générale par intérim et retour sur les heures d'ouvertures pour la Municipalité et de la Bibliothèque.

3. Trésorerie

3.1 Approbation des comptes en date du 11 novembre 2025 pour le camping et la municipalité.

2025-11-297

Le Conseil a reçu les listes des comptes à payer ainsi que des transactions bancaires de la Municipalité et du Camping, et que ceux-ci ont été déposés auprès du Conseil, qu'ils ont pu les lire et en prendre connaissance`;

SUR PROPOSITION de BENOIT SAVIGNAC

PROCÈS-VERBAL du conseil municipal
de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

IL EST RÉSOLU d'approuver les dépenses des mois d'octobre et de novembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité par le conseil.

3.2 Point d'info Engagement de crédit – Devis de déneigement pour la saison 2025-2026 CMQ résolution 2025- 016.

3.3 Nomination des signataires autorisés pour les transactions de la Municipalité et du Camping.

CONSIDÉRANT que les élections du 2 novembre 2025 les citoyens de la Municipalité ont élus un nouveau conseil.

CONSIDÉRANT que le Code municipal que le Maire ou le Maire suppléant ainsi que la Directrice générale, greffière et trésorière ou sa remplaçant(e) est habilité à signer des transactions bancaires.

CONSIDÉRANT que le règlement municipal 2014-06-02 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires, article 2.2 stipule que toutes dépenses doivent être dûment autorisée par le conseil ou par un officier municipal dûment autorisé en vertu de ce règlement.

CONSIDÉRANT que Mme France Jourdain, technicienne comptable de la Municipalité nécessite des autorisations afin d'être mandataire dans des transactions dans les systèmes de paiement des fournisseurs pour effectuer son travail.

2025-11-298

IL EST RÉSOLU que nous autorisons Monsieur Alain Richard ou le Maire suppléant comme mandataire principal à signer les dépenses admissibles selon les règlements en vigueur.

IL EST RÉSOLU que nous autorisons Madame France Jourdain comme mandataire principale.

IL EST RÉSOLU que nous autorisons la directrice générale, Madame Sharon Clavet, par intérim, à approuver des dépenses en conformité avec le règlement de contrôle et de suivi budgétaires, règlement 2014-06-02 article 2.2.

SUR PROPOSITION de JOSEE DREDELL

ADOPTÉE à l'unanimité par le conseil.

4.Sécurité publique

2025-11-299

4.1 Nomination d'un élu responsable et d'un remplaçant sur le comité Régie Intermunicipale d'Incendie de la Vallée du Saint-Maurice.

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'Incendie de la Vallée du Saint-Maurice agit comme comité de coordination de la Sécurité civile et qu'un représentant élu doit y prendre siège et en son absence désigner un remplaçant dûment autorisé.

SUR PROPOSITION de PASCAL DROLET

PROCÈS-VERBAL du conseil municipal
de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

IL EST RÉSOLU de nommer le Maire Alain Richard ainsi que le Maire suppléant.

ADOPTÉE à l'unanimité par le conseil.

5. Transport, hygiène du milieu et environnement

5.1 Adoption du dépôt d'une demande permis pour le SEG (scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune) pour la capture des animaux sauvages.

CONSIDÉRANT que les castors ou autres animaux sauvages font partie de la réalité du territoire et qu'il faut parfois intervenir lorsque la cohabitation devient problématique.

2025-11-300

CONSIDÉRANT que Saint-Roch de Mékinac veut respecter la faune et elle veut prendre des moyens écologiques pour intervenir. Il y a lieu de demander un permis au SEG pour intervenir rapidement.

SUR PROPOSITION de DENIS CHAREST

IL EST RÉSOLU qu'il y a lieu de donner l'autorisation à l'administration municipale de déposer la demande de permis auprès du SEG.

ADOPTÉE à l'unanimité par le conseil.

6. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

6.1 Dépôt sommaire des permis d'octobre 2025.

6.1 La liste des permis d'octobre 2025 est déposée au conseil.

CONSIDÉRANT que les élus ont pu prendre connaissance avant la séance et s'en déclarent satisfaits.

SUR PROPOSITION de NICOLAS GENDRON

ADOPTÉE à l'unanimité par le conseil.

7. Loisirs et culture, tourisme, Santé et bien-être

7. 1 Dépôt d'une lettre de la DGI qui autorise le prêt de salles à la FADOQ.

2025-11-301

CONSIDÉRANT que des citoyens membres de la FADOQ désirent se réunir et participer à des activités sociales, la Municipalité met à la disposition des membres, les salles de la Municipalité.

SUR PROPOSITION de ANDRÉE MONGRAIN

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise la FADOQ à utiliser les salles de la Municipalité sans frais pour l'année 2025-2026.

PROCÈS-VERBAL du conseil municipal
de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

ADOPTÉE à l'unanimité par le conseil.

8. Varia

2025-11-302

8.1 Nomination des représentants pour la MRC de Mékinac.

CONSIDÉRANT que le Maire est désigné sur le comité de la MRC comme représentant officiel de la Municipalité.

IL EST RÉSOLU que le conseil nomme le Maire ainsi que le Maire suppléant à titre de représentant officiel de la Municipalité.

SUR PROPOSITION de BENOIT SAVIGNAC

ADOPTÉE à l'unanimité par le conseil.

8.2 Résolution relative aux documents officiels de la Municipalité non-signés par la mairesse sortante depuis 2021

2025-11-303

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont informés que plusieurs Documents officiels de la municipalité, qui requièrent la signature De la mairesse sortante ont été récemment signés par celle-ci;

CONSIDÉRANT que de ces documents ont été signés, donc les procès-verbaux des séances du conseil antérieur, le conseil prend acte des documents signés en vertu de l'article 142 du code municipal du Québec.

SUR PROPOSITION de JOSÉE DRESDELL

ADOPTÉE à l'unanimité par le conseil.

9. Période de questions – Parole à l'assemblée (30 minutes)

Début : 19h36

Fin : 19h58

10 Levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION de JOSÉE DRESDELL

ADOPTÉE à l'unanimité par le conseil.



Monsieur Alain Richard
Maire
intérim



Madame Sharon Clavet
Directrice générale, greffière-trésorière, par

PROCÈS-VERBAL du conseil municipal
de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

« Je SHARON CLACET, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ». En foi de quoi je signe
ce novembre 2025.

